



27 avril 2005

C 17/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 11 mai 2005)

Détermination de la Municipalité suite à la communication N° 10/2005

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Plusieurs villes du Canton, dont Pully, se sont déclarées « hors zone AGCS » (voir communication au Conseil communal N° 10/2005).

Suite à ces prises de position, de nombreuses réactions et de nouveaux documents, tendant à démentir les craintes émises par ces communes, nous sont parvenus tant du monde économique que des milieux politiques locaux.

A la lumière de ces éléments d'information complémentaires, la Municipalité a décidé de prolonger sa réflexion afin de réexaminer la pertinence de sa position sur ce sujet. Les nouvelles conclusions en résultant vous seront communiquées lors de la séance du Conseil communal du 29 juin 2005.

LA MUNICIPALITE